#### **PREFECTURE**

VILLE DE NICE www.nice.fr

Acte exécutoire au 13 juin 2018 006-210600888-20180607-21491\_1-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUIN 2018

PRESIDENCE: Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 40.1

**OBJET**: Projet "Safe City" déployé sur Nice et sur le quartier d'affaires de la Défense à Paris - Convention d'expérimentation.

PRESENTS: Monsieur Maurice Alberti, Monsieur Patrick Allemand, Madame Andrée Alziarine Negre, Madame Christiane Amiel-Dinges, Monsieur Bernard Baudin, Madame Dominique Boy-Mottard, Madame Marine Brenier, Madame Liliane Carreau, Monsieur André Chauvet, Madame Catherine Chavepeyre-Luccioni, Madame Juliette Chesnel, Monsieur Paul Cuturello, Madame Maty Diouf, Madame Amélie Dogliani, Madame Christine Dorejo, Monsieur Christian Estrosi, Madame Denise Fabre, Madame Hélène Fabris, Monsieur Jean-Luc Gagliolo, Monsieur Jean-Michel Galy, Monsieur Jean-Marc Giaume, Madame Janine Gilletta, Monsieur Olivier Guerin, Madame Fatima Khaldi-Bououghroum, Madame Nadia Levi, Madame Nicole Merlino-Manzino, Madame Catherine Moreau, Madame Laurence Navalesi, Monsieur Gaël Nofri, Monsieur Richard Papazian, Madame Véronique Paquis, Monsieur Philippe Pradal, Madame Anne Ramos-Mazzucco, Madame Agnès Rampal, Monsieur Olivier Robaut, Monsieur Philippe Rossini, Monsieur Robert Roux, Madame Annelaure Rubi, Madame Hélène Saliceti-Adroguer, Madame Marie-Françoise Sonigo, Monsieur Philippe Soussi, Monsieur Gilles Veissiere.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Monsieur Guillaume ARAL, Madame Marie-Christine ARNAUTU, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Olivier BETTATI, Madame Emmanuelle BIHAR, Monsieur Joseph CALZA, Monsieur Marc-André DOMERGUE, Madame Célia GEORGES, Monsieur Benoit KANDEL, Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Martine MARTINON, Monsieur Rudy SALLES, Monsieur Christian TORDO, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Gérard BAUDOUX, Madame Micheline BAUS, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Françoise MONIER, Madame Martine OUAKNINE, Madame Marie-Dominique RAMEL.

POUVOIR(S): Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Madame Nicole MERLINO-MANZINO, Madame Micheline BAUS a donné pouvoir à Monsieur Richard PAPAZIAN, Monsieur José COBOS a donné pouvoir à Madame Maty DIOUF, Monsieur Marc CONCAS a donné pouvoir à Madame Dominique BOY-MOTTARD, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY a donné pouvoir à Madame Juliette CHESNEL, Monsieur Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Madame Amélie DOGLIANI, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Pascale FERRALIS a donné pouvoir à Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI a donné pouvoir à Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Franck MARTIN a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise SONIGO, Madame Françoise MONIER a donné pouvoir à Madame Anne RAMOS, Madame Martine OUAKNINE a donné pouvoir à Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Dominique RAMEL a donné pouvoir à Madame Laurence NAVALESI.

**SECRETAIRE(S)**: Madame Marine BRENIER.

Acte exécutoire au 13 juin 2018 1 006-210600888-20180607-21491\_1-DE

Séance du 07 juin 2018

Rapporteur: Madame Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI

Service : Direction Financements Extérieurs

Objet : Projet "Safe City" déployé sur Nice et sur le quartier d'affaires de la Défense

à Paris - Convention d'expérimentation.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

# Les commissions compétentes entendues,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Vu** la convention du 27 novembre 2014 entre l'Etat et l'Epic Bpifrance relative au Programme d'investissements d'avenir action : « Projets industriels d'avenir » (PIAVE),

**Vu** le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA 40391 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,

**Vu** le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative au Programme d'investissements d'avenir (PIA),

Vu l'appel à projets thématique « Sécurité des personnes et des biens, des infrastructures et des réseaux » lancé le 28 septembre 2016 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir action : « Projets industriels d'avenir » (PIAVE),

**Considérant** le positionnement stratégique et précurseur de la ville de Nice sur les thématiques de la ville intelligente et sûre (« Safe and Smart City »),

**Considérant** la nécessité de développer des produits, services et solutions innovantes dans le domaine de la sécurité pour faire face notamment aux menaces terroristes et de malveillance,

**Considérant** la signature par la ville de Nice de la « Déclaration de Nice » du 29 Septembre 2017, portant sur une meilleure coopération des maires européens, et du bassin méditerranéen, sur la lutte contre le terrorisme et la sécurisation des espaces publics en Europe,

**Considérant** la nécessité d'évolution et d'harmonisation des lois et règlements à l'échelle européenne,

Considérant la nécessité d'évolution quant aux systèmes hérités, en vue de mettre en adéquation l'arsenal législatif et les nouvelles technologies,

Acte exécutoire au 13 juin 2018 2 006-210600888-20180607-21491\_1-DE

Séance du 07 juin 2018

Rapporteur: Madame Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI

Service : Direction Financements Extérieurs

Objet : Projet "Safe City" déployé sur Nice et sur le quartier d'affaires de la Défense

à Paris - Convention d'expérimentation.

**Considérant** que l'appel à projets du PIAVE permet de financer des projets technologiques pilotes portant sur la sécurité dans la ville intelligente, projets ouverts d'envergure, fédérateurs des acteurs de la filière et caractérisés par une maturité technologique élevée,

**Considérant** l'axe 2 du cahier des charges de l'appel à projets selon lequel l'objet du « Démonstrateur de sécurité de la ville intelligente » est de développer et intégrer in situ les briques technologiques permettant la réalisation d'une plateforme ouverte de partage et de gestion d'informations entre différents opérateurs de services et acteurs de sécurité d'une grande ville,

**Considérant** la demande d'aide au PIAVE déposée le 17 février 2017 par « THALES Communications & Security SAS », chef de file dûment mandaté par les industriels partenaires du projet, pour financer le projet PIAVE dénommé « Safe City- Sécurité de la ville intelligente »,

**Considérant** que les industriels partenaires du projet regroupent les sociétés françaises suivantes: IDEMIA IDENTITY & SECURITY FRANCE, ONHYS, BUSINESS CARD ASSOCIATES (BCA), LUCEOR, GEOLSEMANTICS SAS, ARCLAN'SYSTEM, DEVERYWARE, YNCREA, SIS, IGO S.A.S, INRIA, GEMALTO SA, SYSNAV,

**Considérant** que la ville de Nice est partenaire du projet « Safe City » sans engagement financier, en mettant à disposition son territoire et en associant ses services à la réalisation du projet,

**Considérant** que le projet « Safe City » d'une durée de 36 mois sera déployé au niveau national sur deux territoires, le quartier d'affaires de la Défense à Paris et la ville de Nice,

Considérant que le périmètre retenu pour déployer le démonstrateur de sécurité de la ville de Nice correspond au centre-ville de Nice avec différents cas d'usage (zones piétonnes : rue et place Masséna ; axes de circulation : polygone composé de l'avenue de Verdun, de l'avenue Félix Faure, du boulevard Jean Jaurès et de la Promenade des Anglais ; espace de grands rassemblements : Promenade du Paillon ; bâtiment : Ecole Nikaïa),

**Considérant** que le projet travaillera sur différents scénarios : la gestion d'un évènement sur la ville de Nice de type le Nice Jazz Festival ; un colis abandonné près d'un service administratif ; une crise suite à événement climatique (inondation) et le risque attentat,

**Considérant** la notification par Bpifrance Financement (ci-après la « BPI »), par courrier en date du 21 août 2017, de son accord pour financer ledit projet compte tenu du caractère incitatif de l'aide apportée à la réalisation des innovations proposées,

Acte exécutoire au 13 juin 2018 3 006-210600888-20180607-21491\_1-DE

Séance du 07 juin 2018

Rapporteur: Madame Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI

Service : Direction Financements Extérieurs

Objet : Projet "Safe City" déployé sur Nice et sur le quartier d'affaires de la Défense

à Paris - Convention d'expérimentation.

\_\_\_\_\_

**Considérant** que la ville de Nice a informé par courrier la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) du démarrage du projet « Safe City » et du déploiement du démonstrateur de sécurité de la ville de Nice,

**Considérant** que le chef de file THALES Communications & Security SAS, les industriels partenaires du projet et la BPI ont ainsi signé un contrat-cadre, le 21 janvier 2018, ayant pour objet de définir les caractéristiques du projet à réaliser et préciser les conditions d'attribution de l'aide accordée par la BPI pour le financement de leur participation au projet,

Considérant qu'au titre du contrat-cadre, les bénéficiaires sont tenus dans un délai de 5 mois à compter de la date de signature dudit contrat, de fournir à la BPI les conventions signées entre THALES Communications & Security SAS et les principaux intervenants participant aux deux expérimentations sur les sites de Nice et la Défense à Paris,

**Considérant** que le démonstrateur de sécurité de la ville de Nice est porté conjointement par la ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et THALES Communications & Security SAS mandatée par les industriels partenaires du projet, en tant que cosignataires de ladite convention,

### APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

#### DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE :

1. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'expérimentation, de mise à disposition et de démonstration, ayant pour objet de définir les conditions de collaboration entre la ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et THALES Communications & Security SAS en tant que chef de file du consortium industriel dans le cadre du projet «Safe City - Sécurité de la ville intelligente», financé dans le cadre du PIAVE (Projet industriels d'avenir) du PIA2 (Plan d'investissement d'avenir 2), concernant la mise en œuvre de l'axe 2 du cahier des charges « Démonstrateur de sécurité de la ville intelligente »,

Acte exécutoire au 13 juin 2018 4 006-210600888-20180607-21491\_1-DE

Séance du 07 juin 2018

Rapporteur: Madame Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI

**Service** : **Direction Financements Extérieurs** 

Objet : Projet "Safe City" déployé sur Nice et sur le quartier d'affaires de la Défense

à Paris - Convention d'expérimentation.

2. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la participation de la ville de Nice au projet « Safe City ».

Madame Juliette CHESNEL ne prend pas part au vote.

<u>Abstention</u>: Madame Christine DOREJO et Messieurs Patrick ALLEMAND, Paul CUTURELLO et Fabrice DECOUPIGNY (pouvoir à madame Juliette CHESNEL).

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, Christian ESTROSI